



DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR  
UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES  
RENOUVELABLES (FSI 17 OA)

Version 1

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de mars 2017 relatif à  
une installation de

Famille 1a (SF1A) – Innovation de composants : Nouvelles conceptions d'intégration  
de puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc inclus

Nous demandons à bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat au titre de l'appel d'offres « Installations de production d'électricité innovante à partir de l'énergie solaire comprise entre 100kWc et 3MWc » de mars 2017 pour l'installation définie ci-dessous utilisant l'énergie radiative du soleil appartenant à la « famille 1 - Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles de puissance comprise entre 100 kWc (exclus) et 500 kWc (inclus) » Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

<b>A. Nom ou raison sociale du producteur :</b>  Adresse :  Code postal :  Commune :  <b>SIRET du Siège social :</b>	<b>Informations producteur :</b>  Nom du contact :  Adresse :  Tél. :  Fax :  Email :	<b>B. Installation de production :</b>  Nom de l'installation :  Adresse :  Code postal :  Commune :  <b>SIRET de l'installation :</b>
<b>1- Puissance crête installée</b> ou puissance électrique maximale installée (arrondie à l'entier le plus proche)		kWc
<b>2- Tension de livraison :</b> <input type="checkbox"/> 230 - 400 Volts <input type="checkbox"/> Autres cas : (préciser la tension)		
<b>3- Nature de l'exploitation</b> <input type="checkbox"/> Vente en totalité <input type="checkbox"/> Vente en surplus		
<b>4- Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau</b> (10 chiffres pour ENEDIS, 6 chiffres pour RTE) <b>Numéro de PRM (Point de Référence des Mesures)</b>		N° contrat : _ _ _ _ _ N°PRM : _ _ _ _ _
<b>5- Prix de référence (T)</b> (hors majoration/ minoration éventuelle prévu au cahier des charges)		€/MWh hors TVA
<b>6- Engagement à l'investissement participatif prévu dans l'offre de candidature</b>		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, Engagement tenu : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>7- Régime TVA</b> <input type="checkbox"/> Le producteur déclare bénéficier de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts et ne pas avoir opté pour la taxation à la TVA. Les factures du producteur portent obligatoirement la mention « TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts <input type="checkbox"/> Le producteur est assujéti à la TVA, soit de plein droit, soit suite à l'option pour la TVA prévue à l'article 293 F du code général des impôts. Les factures du producteur portent obligatoirement la mention « autoliquidation », ainsi que les numéros de TVA du producteur et de l'acheteur. Le cas échéant, la facture mentionne si le producteur a opté pour la taxation à la TVA d'après les débits Conformément à l'article 16 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012, portant loi de finances rectificative pour 2012, les factures émises à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2012 ne devront comporter que le montant hors taxes, à l'exclusion de toute TVA. <b>Numéro de TVA Intra communautaire :</b> _ _ _ _ _		
<b>8- Contrat de fourniture</b> <input type="checkbox"/> Le producteur déclare avoir souscrit un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de son choix pour alimenter ses auxiliaires en dehors des périodes de production <input type="checkbox"/> Le producteur déclare ne pas avoir souscrit de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de son choix pour alimenter ses auxiliaires en dehors des périodes de production car il dispose de son propre système d'alimentation		
<b>9- Pour les lauréats qui ont demandé à bénéficier d'un avis de cahier des charges modificatif, cochez ci-contre celui demandé :</b> (Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointes.)		<input type="checkbox"/> 30 juillet 2021 <input type="checkbox"/> 30 août 2022
<b>10- Date de mise en service de l'installation</b> La date prévisionnelle de mise en service de l'installation est le  <b>Si avis du cahier des charges modificatif du 30 août 2022 uniquement</b> La date de MES est le : (Joindre attestation de mise en service avec les autres pièces jointes)  La date souhaitée de rattachement au périmètre d'équilibre de EDF OA pour prise d'effet du contrat d'OA est le 01 / (Délai de préavis minimum de 3 mois et respectant la date butoir de revente sur le marché précisée dans l'avis modificatif)		



**DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR  
UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES  
RENOUVELABLES (FSI 17 OA)**

**Version 1**

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de mars 2017 relatif à  
une installation de  
Famille 1a (SF1A) – Innovation de composants : Nouvelles conceptions d'intégration  
de puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc inclus

J'atteste que les données ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, je joins l'autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation :

- actionnariat (article 5.4.2) si le lauréat a joint une lettre d'engagement
- modifications des contours du Terrain d'implantation (5.4.6) sous réserve de respecter les articles 2.2 et 2.6
- divers (article 5.4.6)

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation dans les délais prévus dans l'article susmentionné :

- actionnariat (article 5.4.2) si le lauréat n'a pas joint une lettre d'engagement
- fournisseurs ou produits (article 5.4.3)
- modification de la puissance installée (article 5.4.5), uniquement à la baisse, dans la limite de 30%

Nota : dans le cas de modifications suivant les modalités précisées dans un avis de cahier des charges modificatif, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation ou joint l'autorisation du préfet associée. Dans le cas de l'avis modificatif du 30 août 2022 avec une augmentation de puissance pouvant être portée à 140% de la puissance formulée dans l'offre, j'atteste que celle-ci soit permise par l'autorisation d'urbanisme lorsque celle-ci est requise et j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation.

**Fait à :**  
**Le :**

**Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)**

**Mandatement ci-après** (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires) ou **Mandat joint** (cocher)

Je (Nous) soussigné(s) ..... confie (confions) à ..... qui  
accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :  
- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF,  
- élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

**Fait à**  
**Signature du producteur (mandant)**

**le**

**Signature du Mandataire (mandaté)**

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat d'achat et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat d'achat. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat d'achat.



**DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR  
UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES  
RENOUVELABLES (FSI 17 OA)**

**Version 1**

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de mars 2017 relatif à  
une installation de

Famille 1a (SF1A) – Innovation de composants : Nouvelles conceptions d'intégration  
de puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc inclus

Pièces à joindre à la présente demande de contrat d'achat :

Dans tous les cas :

- Lettre de notification de lauréat
- Attestation de conformité de l'installation
- Evaluation carbone
- Demande d'accord de Rattachement au Périmètre d'Equilibre signée en 2 exemplaires
- Schéma unifilaire sur lequel figure l'emplacement des comptages et la formule de calcul de l'énergie facturée. En particulier les pertes de transformation et les pertes par effet Joule doivent y être explicitées
- Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation

Selon les cas :

- En cas d'engagement relatif à l'investissement participatif, le document de Contrôle de l'engagement relatif à l'investissement participatif
- En cas de modification du projet visée aux articles 5.4.2, 5.4.6 et 5.4.7 du cahier des charges, une autorisation du préfet
- En cas de modification du projet visée à l'article 5.4.4 du cahier des charges, une autorisation de la DGEC
- Si revente sur le marché avant prise d'effet du contrat (cahier des charges modificatif du 30 août 2022), attestation de mise en service de l'installation